




Manon Cornellier



## Une démocratie à parfaire

**L**e premier ministre Paul Martin en avait fait le premier thème de sa campagne au leadership. Le discours du Trône lui faisait une place de choix. Dès le début des travaux parlementaires en février, les libéraux se faisaient un point d'honneur de présenter aux Communes leur projet de réforme démocratique axée sur la revalorisation du rôle du député.

Deux mois plus tard, on est forcé de constater que les résultats sont mitigés. Par manque de temps mais aussi de volonté de bien des élus obnubilés par l'échéancier électoral.

On promettait des votes libres nombreux mais ce fut l'exception. En fait, le seul vrai vote libre a porté sur une motion bloquiste concernant le bouclier antimissile. Paul Martin aime s'en vanter mais la plupart des motions de l'opposition, y compris celle de l'Alliance sur le même bouclier, faisaient déjà l'objet de votes libres sous Jean Chrétien.

Les comités devaient offrir une meilleure idée de cette réforme. Certains ont relevé le défi. Au moins deux comités, celui des Pêches et celui de la Santé, doivent déposer aujourd'hui des rapports qui seraient unanimes. Une rareté ces dernières années et un signe du sérieux des députés en question.

Le comité de la Justice a fait preuve de la même vigilance dans son étude du système de nomination des juges à la Cour suprême. Le consensus qui émerge annonce la mise à la poubelle de la promesse populiste de soumettre les candidats à des audiences publiques. On cherche plutôt une autre solution pour associer les parlementaires au processus de sélection tout en préservant l'indépendance judiciaire.

### Travail à refaire

D'autres comités cependant doivent se demander si on ne rit pas d'eux. Ainsi, plusieurs comités entendent actuellement des ministres sur les crédits de leur ministère. Le problème est que le budget principal des dépenses présenté à la fin de février sera révisé au cours des prochains mois pour tenir compte de la réorganisation des ministères annoncée en décembre. Tout le travail pourrait être à refaire.

Au comité des Affaires autochtones, c'est plutôt le désir de vouloir trop en faire qui a sévi. La majorité des membres a accepté de nommer dans ce comité les leaders de cinq organisations autochtones. Ces personnes n'auront pas le droit de vote mais pourront interroger les témoins. Un précédent qui a fait sourciller les conservateurs, étonnés qu'on traite sur un même pied des représentants d'organisations ayant des intérêts particuliers et des élus ayant la responsabilité de concilier l'intérêt public et celui des groupes visés.

Quant au comité des Comptes publics, qui domine les manchettes avec son enquête sur les commandites, il se révèle périodiquement incapable, à la veille des élections, de laisser la partisanerie au vestiaire. L'enjeu est trop politique pour cela. On se retrouve avec des libéraux qui veulent un rapport intérimaire pour la fin d'avril, question de donner des munitions à leur chef, et des conservateurs désireux de retarder l'échéance, question de gagner du temps pour leur parti naissant.

Les comités, à qui on veut confier l'examen préalable des nominations, devaient soumettre une liste des nominations à revoir avant la fin de mars. L'affaire a pris du retard. Aucun comité ne s'est encore exécuté et il faudra attendre encore longtemps avant de connaître lesquelles seront revues parmi les quelque 2000 nominations ou plus que fait le gouvernement chaque année. Ce sera d'autant plus long si les élections sont déclenchées avant la fin d'avril.


### **Esprit de corps proportionnel**

Peu importe où l'on regarde, l'esprit de corps des députés libéraux est proportionnel à l'intensité politique du dossier. Plus la soupe est chaude, plus on serre les rangs. Comme le disait le leader parlementaire libéral Jacques Saada en février, la réforme parlementaire est un changement de culture avant d'être affaire de règles. Mais il est difficile de changer les attitudes quand une élection approche. Ce l'est d'autant plus que le mode de scrutin actuel est basé sur un affrontement entre armées partisans. Un député peut se démarquer aux Communes mais c'est rarement cela qui décidera de son sort. Ce sera la performance de son chef, la force de son parti, la capacité du programme de capter l'imagination, le sentiment général à l'égard du gouvernement. Il est par conséquent plus payant d'être un bon soldat.

Il ne peut y avoir réforme parlementaire sans réforme des autres volets de la vie démocratique, en particulier le mode de scrutin. C'est d'autant plus vrai si l'objectif poursuivi est, comme l'affirmait Paul Martin, de contrer la participation toujours plus faible aux élections depuis plus d'une décennie. Une situation qui est le symptôme d'une désaffection plus large, d'une perte de confiance dans les institutions, du sentiment qu'un vote pour un tiers parti est un vote perdu et ainsi de suite.

La véritable volonté des libéraux de combattre le déficit démocratique se mesurera à leur ouverture à l'égard d'une réforme électorale. La solution peut évidemment varier. La Commission du droit du Canada, par exemple, en proposera une aujourd'hui qui reprend le principe de la représentation proportionnelle. Il y a place au débat mais il est intéressant de noter que tous les pays qui se sont penchés sur la question ont fini par adopter des systèmes comportant un élément de représentation proportionnelle.

Les libéraux ont le plus à perdre d'une réforme. Depuis 10 ans, ils profitent de tous les défauts du système actuel. En novembre 2000, ils ont fait élire 172 députés avec 41 % des voix. Mais seulement 61 % des électeurs inscrits ont voté. Et ce n'est pas tout le monde qui s'inscrit. On est donc forcé de conclure que les libéraux doivent le pouvoir à une petite minorité de citoyens.

De quoi décourager un électeur de se rendre aux urnes ou de se battre pour changer le mode de scrutin. Que lui répondra Paul Martin?

*mcornellier@ledevoir.com*

Position		

## **Un mouvement veut créer un fonds pour contester l'Approche commune**

SAGUENAY (PC) – Le mouvement *Équité territoriale*, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, n'écarte pas la possibilité de créer un fonds de défense afin de contester l'adoption éventuelle du traité de l'Approche commune devant la Cour suprême du Canada.

Le président du mouvement, Yvon Gobeil, voudrait ainsi imiter une initiative prise lundi par un regroupement de la Côte-Nord opposé à l'entente de principe entre Québécois et Innus.

«Au terme d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Baie-Comeau, 125 membres

d'associations et utilisateurs du territoire de la Côte-Nord ont décidé unanimement de se doter d'un fonds dont il se serviront pour la défense de leurs intérêts», a dit Gobeil.

# La culture des *winners*

OLIVIER DE GASPÉ ASSELIN

Réalisateur

*Ce texte vise à continuer le débat sur les forêts lancé par Richard Desjardins dans Le Devoir du 13 mars 2004, puis réfuté par Jacques Gauvin, du Conseil de l'industrie forestière du Québec, le 20 mars.*

**M.** Gauvin, le ton coloré des déclarations de Desjardins est en effet spectaculaire, mais bien peu devant les pétards médiatiques qui accompagnent chaque petit camion de plus qui sort de la forêt. Les manchettes télévisuelles s'excitent facilement devant quelques emplois créés, même mal payés et sans sécurité.

On ne peut vous reprocher, en effet, *«le goût d'avoir votre petit pamphlet»*, mais la cause que vous défendez est bien différente, ce qui rend votre petit pamphlet un peu moins pertinent. La différence, c'est que Desjardins présente une dimension du sujet dont on ne parle pas. Ni dans les médias, ni sur les tribunes politiques conventionnelles. La question est de savoir si le symbole si poétique que vous voyez dans le petit camion qui sort de la forêt chargé de bois s'applique encore en 2004.

Quant à l'exploitation respectueuse des ressources dont vous parlez, j'aimerais trop vous croire. Mais je ne crois pas que vous voulez parler d'une coupe forestière qui réponde aux besoins précis d'une population comme le faisaient les nations autochtones. L'industrie forestière n'est-elle pas passée depuis longtemps à l'exportation massive et systématique du bois?

Quand vous dites que la coupe du bois est respectueuse, voulez-vous dire que les entreprises forestières considèrent les arbres comme autre chose qu'une ressource économique? Que les ingénieurs forestiers écoutent le chant des oiseaux qui nichent aux cimes des grands pins?

Que le conseil d'administration d'Abitibi-Consolidated discute souvent de l'habitat des castors et des renards nordiques? Que le bûcheron post-moderne s'arrête un instant pour humer la forêt qu'il va pourfendre avec la crème des technologies de destruction massive?

En fait, le romantisme avec lequel vous décrivez le patrimoine que représente la coupe de bois au Québec est une perspective dont on doit tenir compte. Mais au risque de vous répéter: les choses ont bien changé.

Il y a trois semaines, j'étais à La Baie, où les travailleurs d'Abitibi-Consolidated manifestaient contre la fermeture pressentie de l'usine de pâte et papier. L'émotion était palpable chez ces hommes et ces femmes qui, très souvent, ont donné leur vie à cette compagnie. Comme vous le dites, M. Gauvin, l'usine, c'est un véritable patrimoine pour cette ville en bordure du magnifique Saguenay. Et pourtant, je ne pouvais m'empêcher de croire à un patrimoine bien éphémère.

Le drame est qu'on ne peut malheureusement plus calculer le progrès social en nombre d'emplois créés. Cette rhétorique clamée, répétée, remâchée puis ruminée jusqu'à plus soif par nos grands politiciens visionnaires ne tient plus devant l'épuisement des ressources de la planète. Les forêts, les nappes d'eau souterraines, les minerais, le pétrole ne peuvent soutenir à perpétuité le rythme de consommation des sociétés occidentales. Sans parler de l'équation douteuse selon laquelle le Tiers-Monde pourrait s'affranchir du besoin s'il développait une industrie semblable à la nôtre. Notre capacité de production est tout simplement rendue trop puissante en regard de la fragilité de notre écosystème. Comment peut-on espérer perpétuer sa culture et son patrimoine quand ceux-ci reposent sur des institutions aussi voraces?

À La Baie, je ne pouvais m'empêcher de penser aux enfants du Québec qui auront à faire

Position		

face à des cours d'eau de plus en plus contaminés, à de l'air de plus en plus saturé de particules toxiques, à la disparition toujours croissante des espèces végétales et animales, déjà décriée par les biologistes.

Si au moins l'usine de La Baie était un cas isolé, peut-être pourrait-on se payer son maintien. Mais le phénomène est le même à Boisbriand (GM), à Arvida (Alcan), à Chandler (Papiers Gaspésia): on ferme et on se fout de la région, des travailleurs et du ravage écologique laissé derrière. *Take care, folks!* Et, bien souvent, le gouvernement les paye pour qu'ils restent encore un peu...

Il n'existe pas de solution miracle. En revanche, il est temps d'envisager l'exploitation des ressources naturelles avec une vision globale des enjeux. Il faut aussi que le simple citoyen travaillant, tout comme les décideurs publics, cesse de voir le développement industriel comme un gage automatique de progrès social.

Le projet de centrale thermique du Suroît rend bien la remise en question de paradigmes à laquelle on assiste aujourd'hui: Hydro-Québec, ce fleuron du développement du peuple québécois, est lui-même rendu si déconnecté de ses racines qu'il veut, contre la volonté populaire, implanter une centrale hyperpolluante tout en continuant à remplir ses coffres par l'exportation d'électricité. Une certaine autosuffisance ne devrait-elle pas être privilégiée par nos gouvernements avant qu'il n'y ait plus un poisson dans le Saint-Laurent?

Toujours est-il que le ralentissement de la capacité de production de l'humanité devra nécessairement être accompagné d'une remise en question du dogme de la consommation, médiatiquement envahissant. Il est à parier que les cultures autochtones auraient beaucoup à nous apprendre sur une utilisation équilibrée et respectueuse de la nature...


## APPROCHE COMMUNE

# Des groupes contesteront l'entente en Cour suprême

STEEVE PARADIS

*Collaboration spéciale*

BAIE-COMEAU — Un regroupement d'organismes de la Côte-Nord, en collaboration avec la Fondation Équité territoriale, a l'intention de se rendre jusqu'en Cour suprême pour faire invalider l'entente de principe sur les négociations territoriales autochtones qui sera signée aujourd'hui au Château Frontenac entre Québec, Ottawa et quatre communautés innues. Pour ce faire, le groupe créera un fonds de défense et fera un appel au public pour recueillir 50 000 \$ pour livrer cette bataille.

« Dans la population, l'inquiétude est manifeste. Tout est fait en catimini, a lancé le porte-parole du groupe, Gaston Lessard. Si cette entente est si bonne, pourquoi la signe-t-on à Québec plutôt que de le faire ici? Les gens veulent aller en Cour suprême afin d'avoir l'heure juste. »

Selon M. Lessard, la définition du titre aborigène est trop floue, ce qui risque de créer des problèmes pour des années à venir. « Il faut clarifier le titre aborigène, savoir jusqu'où ça va et où ça s'arrête. Les Blancs ont aussi des droits et on ne veut pas que les autochtones puissent faire tout ce qu'ils veulent sur le territoire revendiqué. On veut une équité pour tous. »

M. Lessard a aussi rappelé que les groupes associés estiment que signer l'entente de principe telle qu'elle est amènera la naissance d'un troisième ordre de gouvernement. « Est-ce que les industries minière et forestière, par exemple, devront payer des redevances à la communauté autochtone? » demande-t-il.

La création d'un fonds pour financer des actions en justice est survenue lundi soir à Baie-Comeau, alors qu'une centaine de personnes ont assisté à une présentation de Yvon Gobeil, de la Fondation Équité territoriale. Le fonds, qui sera géré par la Fondation, comprendra trois délégués du Saguenay-Lac-Saint-Jean et autant de la Côte-Nord, les deux régions actuellement visées par les négociations territoriales.

Grâce aux dons du public, on espère récolter au moins 50 000 \$. Dans l'enthousiasme, plusieurs personnes étaient prêtes à verser de l'argent liquide lundi soir, mais les responsables de la rencontre ont refusé. « On fera ça dans un cadre strict et dans les règles », a ajouté le porte-parole.

**Le front  
commun fera  
appel au  
public pour  
amasser  
50 000 \$**

## INJONCTION

Les gens du regroupement ont pensé déposer une injonction en Cour supérieure afin d'empêcher la signature d'aujourd'hui, « mais on n'avait pas d'argent pour ça, on est tous des bénévoles », a-t-il enchaîné.

M. Lessard se dit bien conscient que le groupe peut connaître une déception devant la Cour, les tribunaux donnant généralement raison aux prétentions autochtones sur le territoire et sur la pratique de leurs activités ancestrales. « On peut être perdant, mais c'est une question de droit qui doit être débattue », a-t-il conclu.